

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE – Déclaration du centenaire de l'OIT 15 Mai 2019

### Les coopératives réclament des modèles d'entreprises centrées sur l'humain pour bâtir un avenir du travail équitable, stable et inclusif

L'Alliance coopérative internationale (ACI) accueille avec satisfaction le document final du centenaire de l'[Organisation internationale du Travail \(OIT\)](#) publié cette semaine, dans lequel le Directeur général appelle tous les constituants de l'OIT à **s'engager dans un programme centré sur l'humain** en concentrant leurs efforts sur la réduction des inégalités entre les groupes de personnes vulnérables en ce compris les femmes et les personnes handicapées. La communication invite également à garantir un « *futur du travail plus juste, plus inclusif et plus stable pour tous* » en assurant une bonne gouvernance fondée sur l'égalité et la participation démocratique aux processus de l'OIT. De plus, l'ACI partage l'avis selon lequel les lieux de travail doivent « *assurer une protection adéquate à tous les travailleurs* » grâce à la mise en œuvre de la garantie universelle du travail.

Néanmoins, **les coopératives regrettent l'omission, dans le projet de Déclaration du centenaire de l'OIT, de reconnaître les coopératives comme un type spécifique d'entreprises durables**, qui sont responsables d'une grande partie de l'emploi mondial tout en générant un travail décent et en expérimentant continuellement de nouvelles formes de travail, alors que d'autres types d'entreprises y sont mentionnés. Il y a plus d'une décennie, le mouvement coopératif s'est engagé à protéger les droits fondamentaux des travailleurs et à garantir un salaire de subsistance adéquat par le biais de la recommandation n°193-2002 de l'OIT sur la promotion des coopératives. Entièrement attachée aux normes du travail, l'ACI souhaite rappeler que, l'année dernière, le mouvement coopératif s'est engagé à « *respecter, promouvoir et agir avec diligence pour soutenir les principes fondamentaux du travail décent* » dans la [Déclaration de l'ACI sur le travail décent et contre le harcèlement](#).

En outre, ce projet de Déclaration soumis à l'examen de la conférence internationale du Travail n'aborde pas la question de la manière dont les constituants de l'OIT peuvent réaliser « *la réduction et l'élimination éventuelle de l'informalité* » et le rôle des coopératives à cet égard. Ces aspects sont repris dans la Recommandation 204 – 2015 de l'OIT sur la transition de l'économie informelle vers l'économie formelle et dans le rapport final de la Commission mondiale sur l'avenir du travail dans lesquels il est indiqué que « *les travailleurs de l'économie informelle ont souvent amélioré leur situation en s'organisant et en collaborant avec les coopératives et les organisations communautaires* ». **Les coopératives sont un outil reconnu pour structurer l'économie informelle** et, plus largement, pour contribuer au développement durable, à la paix et à l'égalité. Parce que chaque voix compte les

coopératives jouent un rôle fondamental dans la définition d'un avenir du travail plus juste, plus démocratique et plus inclusif.

Le [document final du centenaire de l'OIT](#) est aujourd'hui soumis au comité de la prochaine conférence internationale du Travail (du 10 au 21 juin) qui négociera sur la Déclaration du centenaire de l'OIT sur l'avenir du travail pour leurs considérations ultérieures.

### Un appel aux constituants de l'OIT

En tant qu'acteur mondial qui fournit **des emplois ou des opportunités d'emplois à 10 % de la population active mondiale** tout en générant un travail décent et stable et une richesse collective à la fois dans les zones urbaines et rurales, le mouvement coopératif appelle tous les constituants de l'OIT à :

- veiller à ce que **le rôle clé des coopératives** dans la réalisation d'un programme de travail décent, centré sur l'humain, soit bien reflété dans la prochaine Déclaration du centenaire de l'OIT sur le futur du travail et
- donner la priorité aux modèles d'entreprises centrées sur l'humain et en particulier aux coopératives afin de bâtir **un avenir du travail équitable, stable et inclusif!**

# ENDS #

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Leire Luengo

Director of Communications

+33 613 36 05 29

[luengo@ica.coop](mailto:luengo@ica.coop)

---

### A propos de l'Alliance Coopérative Internationale

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est une association internationale sans but lucratif établie en 1895 afin de promouvoir le modèle entrepreneurial coopératif. L'Alliance est l'organisation faîtière des coopératives au niveau mondial, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives présentes dans 105 pays. Les membres de l'Alliance sont les fédérations nationales des coopératives et les organisations coopératives individuelles.

Une personne sur six de la population mondiale est coopératrice. Par ses membres, l'Alliance représente 1,2 milliard de personnes de ses 2,94 millions de coopératives du monde entier. Les 300 plus grandes coopératives du monde ont cumulé des revenus annuels de 2,16 billions USD (2015) et 280 millions de personnes à travers le monde (10 % de la population active) assurent leurs moyens d'existence grâce aux coopératives, soit par l'emploi direct ou par l'intermédiaire d'une coopérative.

L'Alliance travaille en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales et mondiales afin de créer un cadre légal plus favorable à l'émergence et à la croissance des coopératives. L'Alliance promeut également l'importance des valeurs entrepreneuriales des coopératives envers le grand public.

Opérant depuis son bureau central situé à Bruxelles en Belgique, l'Alliance est organisée en quatre Bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles : Banques, Agricultures, Pêche, Assurances, Santé, Logement, Consommation, Industries et Services.